

GROUPE VISIONED

Société anonyme

Siège social : 112 avenue KLEBER – 75116 Paris

**Comptes semestriels consolidés
au 30 juin 2018
(non audités)**

SOMMAIRE

	Page
1 – RAPPORT D’ACTIVITE PREMIER SEMESTRE 2018	3
2 – Comptes Consolidés au 30 juin 2018	
• Bilan	6
• Compte de résultat	8
• Tableau des flux de trésorerie	10
3 – ANNEXE	12
I. Événements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	13
II. Périmètre de consolidation et méthode de consolidation	16
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	16
IV. Informations complémentaires sur le bilan	22
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	27
VI. Autres informations	29

*

* *

1 – RAPPORT D'ACTIVITE PREMIER SEMESTRE 2018

Croissance retrouvée et maintien global des marges

En k€	2018-06	2017-06
Normes françaises		
Chiffre d'affaires	3 812	5 102
Marge brute	1 889	2 531
<i>Taux de marge brute</i>	50%	50%
Résultat d'exploitation	-9 019	-6 823
Résultat courant avant impôt	-8 913	-6 996
Résultat net	-9 648	-7 015

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution :

Chiffre d'affaires en M€	2018-06	2017-06
Normes françaises		
Autodiagnostic médical	2,0	2,4
Bien être	1,5	2,1
Produits distribués	0,3	0,6
Divers		
	3,8	5,1
Santé	2,8	3,6
Distribution Spécialisée	0,2	0,4
International	0,7	1,1
Autres	0,1	
	3,8	5,1

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2018 est en baisse de 25 %, en comparaison de celui du premier semestre 2017. Dans le segment de la Santé, cette baisse s'explique par la mise en place d'une rationalisation de notre réseau commercial afin de préparer l'acquisition de nouvelles marques, qui a été réalisée au mois d'août. Les revenus à l'International ressortent également en baisse du fait de la décision de fermer certains pays qui n'apportaient pas de marge suffisante du fait de la structure de distribution mise en place.

La distribution spécialisée souffre encore d'une concentration des enseignes ainsi que des difficultés pour certaines d'entre elles dans un marché globalement en contraction.

Malgré ces pressions, la politique d'achat au plus juste permet de conserver le même taux de marge dans les 6 premiers mois de 2018, comparée à la même période sur 2017.

Après la baisse du chiffre d'affaires et l'effet pleine charge de recrutements effectués en cours d'année 2017, le résultat net ressort à - 9 648 K€, contre - 7 015 K€ l'année précédente, intégrant une charge exceptionnelle non récurrente de 900 K€ correspondant au prix de rachat des BSA émis et non exercés dans le cadre du programme d'OCABSA réalisé avec L1 Capital Funds.

Les lancements de début d'année 2018, accompagnés d'économies sur les coûts d'exploitation et de la réalisation d'une acquisition en août 2018, doivent permettre de remettre la société sur les rails pour la réalisation de ses objectifs de croissance et de rentabilité à horizon 2020.

2 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2018

BILAN ACTIF

Montants exprimés en €	30/06/2018		31/12/2017	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Capital non appelé				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Écarts d'acquisition	591 364	200 000	391 364	391 364
Fonds commercial	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	679 487	192 109	487 378	593 421
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 252 128	132 365	4 119 763	4 133 572
Autres immobilisations incorporelles	1 020 639	347 467	673 172	688 666
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions				
Installations technique, matériel industriel	963 299	602 146	361 153	351 008
Autres immobilisations corporelles	1 317 122	517 810	799 312	800 964
Immobilisations financières				
Titres de participation	12 899	0	12 899	12 899
Titres mis en équivalence	78 822	0	78 822	78 035
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	393 030	0	393 030	385 125
TOTAL (1)	9 308 789	1 991 897	7 316 892	7 435 053
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	4 641 532	816 482	3 825 050	3 928 396
Créances				
Avances versées sur commandes en cours	1 185 272	0	1 185 272	1 274 560
Clients et comptes rattachés	1 001 687	497 756	503 931	1 102 373
Impôts différés actif	2 700	0	2 700	2 144
Autres créances	1 924 515	18 135	1 906 380	2 289 478
Valeurs mobilières de placement	461 098	6 412	454 686	497 752
Disponibilités	526 269	0	526 269	2 961 294
Comptes de régularisation actif	362 930	0	362 930	644 514
TOTAL (2)	10 106 003	1 338 785	8 767 218	12 700 511
TOTAL ACTIF (1)+(2)	19 414 792	3 330 682	16 084 110	20 135 564

BILAN PASSIF		
Montants exprimés en €	30/06/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	17 856 266	14 211 911
Primes d'émission	23 537 712	24 847 222
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-26 498 274	-13 263 711
Résultat consolidé	-9 648 081	-13 154 419
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	5 268 566	12 661 946
PROVISIONS		
Provisions pour risques	78 953	133 953
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)	78 953	133 953
DETTES		
-		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	2 856 000	20 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 000	40 000
Dettes d'exploitation		
Avances reçues sur commandes en cours	804	804
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 198 062	5 225 460
Dettes fiscales et sociales	2 179 978	1 602 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 513	328 385
Autres dettes	432 045	122 254
Comptes de régularisation passif	190	163
TOTAL DETTES (3)	10 736 591	7 339 665
-		
TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)	16 084 110	20 135 564

Au 30 juin 2018, le nombre d'actions est de 35 712 532 et le nombre d'actions dilué à cette même date est de 104 263 751 actions.

COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE		
Montants exprimés en €	30/06/2018	30/06/2017
	Net	Net
Ventes de marchandises	3 736 676	4 972 035
Production vendue de biens et services	74 969	129 483
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 811 645	5 101 518
Subventions d'exploitation	5 249	4 722
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	55 178	290 743
Autres produits	17 361	371
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 889 433	5 397 354
Achats de marchandises	1 798 208	3 153 896
Variations de stocks	28 587	-612 157
Achats de matières premières et approvisionnements	95 970	29 097
Autres achats et charges externes	5 987 972	5 815 569
Impôts et taxes	108 063	92 970
Salaires et traitements	2 891 194	2 447 368
Charges sociales	1 126 447	988 106
Dotations aux amortissements	302 516	191 535
Dotations aux provisions sur actifs circulants	507 215	40 788
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	62 646	73 094
CHARGES D'EXPLOITATION	12 908 817	12 220 267
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 019 383	-6 822 913
Produits financiers	285 324	67 829
Charges financières	179 269	241 111
RESULTAT FINANCIER	106 055	-173 283
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-8 913 329	-6 996 196

COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE		
Montants exprimés en €	30/06/2018	30/06/2017
	Net	Net
Produits exceptionnels	164 322	0
Charges exceptionnelles	900 417	640
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-736 095	-640
Impôts sur les bénéfices	0	0
Impôts différés	-556	-1 521
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-9 648 868	-6 995 316
Dotations pour dépréciation des écarts d'acquisitions	0	0
Quote part de résultat mis en équivalence	787	-19 918
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-9 648 081	-7 015 234
RESULTAT DES MINORITAIRES	0	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-9 648 081	-7 015 234
RESULTAT PAR ACTION	-0,31	-0,52
RESULTAT DILUE PAR ACTION	-0,09	-0,43

L'augmentation des salaires et charges sociales provient de l'effet année pleine des recrutements en 2017 et 2018 des effectifs nécessaires pour développer les services B2B (voir rubrique Effectifs).

L'accroissement des dotations aux amortissements est dû au démarrage de la dépréciation normale des charges de R&D immobilisées sur les produits dont la commercialisation a débuté en 2018 (Visiocheck).

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Montants en €	30/06/2018	31/12/2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	-9 648 081	-13 154 419
Variation des impôts différés	-556	-1 312
Dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et charges (hors dépréciation de l'actif circulant) et dotation pour dépréciation de l'écart d'acquisition	302 516	705 641
Reprises de provisions pour risque et charges (hors reprises sur dépréciation de l'actif circulant)	-55 000	-702 292
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	-787	-35 920
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-9 401 908	-13 188 302
Variation de stock	103 346	-929 839
Variation des créances d'exploitation	1 070 828	-2 401 925
Variation des dettes d'exploitation	859 771	278 603
Variation du BFR hors exploitation		
Charges et produits constatés d'avance	281 611	-186 041
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 315 557	-3 239 201
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-7 086 351	-16 427 503
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements / acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles (**)	-474 535	-671 731
Décassements / acquisitions immobilisations financières (***)	-7 905	-19 228
Incidence des variations de périmètre	0	-141 670
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-482 440	-832 629
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissement lié à l'émission d'obligations convertibles en actions et à l'exercice de BSA	5 970 076	9 400 000
Encaissement lié à l'augmentation de capital par placements privés		4 231 001
Encaissement lié à l'exercice de BSA gratuits	7 989	1 349 353
Ecart de translation	-80 145	205 696
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-807 220	-979 700
Flux net de trésorerie lié aux opérations financement	5 090 700	14 206 350
VARIATION DE TRESORERIE	-2 478 091	-3 053 782
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 459 046	6 512 828
TRESORERIE A LA CLOTURE	980 955	3 459 046
Disponibilités	526 269	2 961 294
Valeurs mobilières de placement (valeur nette) (*)	454 686	497 752
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit		0
TRESORERIE A LA CLOTURE	980 955	3 459 046

(*) Les valeurs mobilières de placement sont nanties pour un montant de 400 K€ (se référer aux engagements hors bilan).

(**) retraité des variations des dettes sur immobilisations

(***) correspond à la variation des dépôts de garantie et du résultat des titres mis en équivalence

3 - ANNEXE

I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

A/ Quelques informations clés à fin juin 2018

Monsieur Olivier HUA a été nommé, en date du 29 mai 2018, Président Directeur Général de la société Visiomed Group, en remplacement de Monsieur Eric SEBBAN, qui reste Président de la filiale Visiomed SAS.

Concomitamment à la signature du contrat d'émission de BOECABSA du 23 février 2018, les BSA émis et non exercés, restant des émissions des BEOCABSA précédentes, ont été rachetés en totalité à leur détenteur par Visiomed Group pour la somme de 900 000 euros. Ce montant a été comptabilisé en charges exceptionnelles.

Opérations sur le capital intervenues au cours du premier semestre 2018

Au cours du premier semestre 2018, les 2 dernières OCA restantes à fin 2017 ont été converties et ont donné lieu à une augmentation de capital de 11 236 euros, assortie d'une prime d'émission de 8 764 euros, pour un total de 20 000 euros (soit l'émission de 22 472 actions).

Au 30 juin 2018, il ne restait plus ni OCA à convertir, ni BSA à exercer sur les contrats du 6 août 2015 et du 12 avril 2016.

BEOCABSA : Le 23 février 2018, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 66 BEOCABSA « tirés », bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA) et de 184 BEOCA « non tirés », bons d'émissions d'obligations convertibles en action.

Obligations convertibles en actions (OCA)

Nombre d'OCA : 25 000, dont 6 600 tirées au 30 juin 2018.

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 25 000 000 euros dont 6 600 000 € tirés au 30 juin 2018.

Durée pour la conversion des OCA en actions : 18 mois, à compter de la date de tirage de la tranche.

Prix d'exercice des OCA : 23 500 000 euros (soit 94 % de la valeur nominale des OCA).

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts. Si au terme du délai de 18 mois à compter du tirage de la tranche, les OCA n'ont pas été converties, l'émetteur devra rembourser les détenteurs d'OCA, sans prime de non conversion.

Le prix de conversion est déterminé au moment de la demande de conversion des OCA, selon le « Securities Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Au 30 juin 2018, sur la première tranche de 6 600 000 euros, il a été converti 3 744 OCA pour un montant d'augmentation de capital de 3 629 329,50 assortie d'une prime d'émission de 114 670,50 euros et la création de 7 258 659 actions nouvelles. Pour respecter le contrat stipulant un cours de conversion minimum égal au nominal en vigueur, il a été reversé 629 924,05 au détenteur des OCA. Ce reversement a été imputé sur ladite prime de conversion.

Au 30 juin, il reste 2 856 OCA à convertir et 18 400 à tirer.

Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre de BSA : 11 859 584 : selon les modalités de calcul, du « Securities Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

Prix d'exercice : 1,054 euros soit un total de 12 500 000 euros si l'intégralité des BSA était exercée.

Durée pour l'exercice des BSA : 60 mois + 240 jours à compter de la date du tirage de la première série (« Initial Closing Date »), soit jusqu'au 25 octobre 2023.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle, pour la première tranche tirée, soit 3 300 000 euros donnant 3 130 930 BSA. La parité est revue à chaque tirage de tranche, pour conserver un prix d'exercice des BSA de 1,054 euros.

La totalité des BSA a été émise le 26 février 2018, à l'occasion de l'émission de la première tranche de BEOCA, soit 11 859 584 BSA. Les BSA émis ne sont cotés (donc exerçables) que lorsque la tranche de BEOCA associée est émise.

Au 30 juin 2018, aucun BSA n'a été exercé, et il reste donc 3 130 930 exerçables et 8 728 654 BSA non exerçables.

Emission de BSA gratuits pour les actionnaires

Par délégation de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016, le conseil d'administration du 23 février 2018 a décidé l'attribution de BSA gratuits (BSA²⁰¹⁸⁻¹) à l'ensemble des actionnaires, pour un montant total maximum de 5 000 000 euros. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

les BSA gratuits seront émis en même temps que les tranches des BEOCA émises le 26 février 2018, et sous réserve que le prix moyen pondéré de l'action le jour précédant l'émission des BSA²⁰¹⁸⁻¹ soit supérieur à 0,90 euros. L'exercice de ces BSA conduira à des augmentations de capital (primes comprises) maximum de 1 664 693 euros pour la première tranche (qui a été émise le 5 mars 2018, avec une parité de 91 BSA pour 5 actions nouvelles, soit 28 745 175 BSA²⁰¹⁸⁻¹ émis), et la parité sera revue à chaque nouvelle émission pour un total de 3 333 332 euros maximum pour les suivantes.

Le prix d'exercice d'un BSA pour une action nouvelle sera de 1.054 euro.

La période d'exercice a été fixée du 5 mars 2018 au 4 mars 2023, pour l'intégralité des BSA.

Au titre de l'émission des 28 745 175 BSA émis, il a été exercé 138 866 BSA²⁰¹⁸⁻¹ qui ont donné lieu à une augmentation de capital de 7 989 euros, prime comprise, et la création de 7 580 actions nouvelles.

Au 30 juin, il reste 28 606 309 BSA²⁰¹⁸⁻¹ à exercer.

Un tableau résumant les mouvements sur le capital est présenté dans le chapitre 7, Capitaux Propres.

Instruments dilutifs

BSPCE : Il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018. Au 30 juin 2018, il n'y a eu aucun exercice de ces BSPCE.

BSA 1 : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (0,50 de nominal et 2,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle. Au 30 juin 2018, il n'y a eu aucun exercice de ces BSA.

Actions gratuites : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 7 octobre 2016, il a été attribué 10 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 26 décembre 2016, il a été attribué 30 000 actions gratuites à un salarié de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 20 octobre 2017, il a été attribué 15 000 actions gratuites à une salariée de Visiomed Group, avec une

période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle la bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 23 février 2018, il a été attribué 600 000 actions gratuites à certains salariés, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

BSA Managers : Par délégation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2016 et selon le conseil d'administration du 23 février 2018, il a été décidé d'émettre 2 700 000 BSA (appelés BSA 2) au profit du Président et du Directeur Général Délégué.

Le prix unitaire d'émission est fixé à 0,10 euros, et les souscriptions devront être reçues au plus tard le 31 décembre 2018.

Ces BSA 2 seront cotés et exerçables au plus tard le 22 février 2023.

Le prix d'exercice sera égal au prix d'exercice du BSA lors du tirage de la première tranche du contrat signé le 23 février 2018 (1,054 euros), sous réserve de ne pas être inférieur au nominal et le montant résultant de l'application de la formule de calcul du prix fixé dans 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2016.

Aucun BSA 2 n'a été souscrits au 30 juin 2018.

B/ Évènements intervenus après le 30 juin 2018 :

Par délégation de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2018, le conseil d'administration du 30 juillet 2018 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 14 715 780,80 euros par apurement du report à nouveau, par réduction de la valeur nominale de l'action à 0,10 euros.

Par délégation de l'Assemblée générale du 25 juillet 2018, le conseil d'administration du 26 juillet 2018 a réservé à une catégorie d'investisseurs 2 856 000 BSA gratuits appelés BSA3.

Ces BSA3 ont été émis et souscrits au prix de 0,0154 euros avec un prix d'exercice égal à la moyenne la plus basse des cours cotés de VISIOMED Group calculés sur une période de cinq séances de bourse consécutives parmi les 30 dernières séances de bourse précédant l'exercice des BSA3 avec une décote de 16,5%.

A la suite de l'exercice de la totalité de ces BSA, il a été constaté une augmentation de capital de 285 600 euros assortie d'une prime d'émission de 291 604,73 euros.

Dans le cadre du contrat signé le 23 février (voir plus haut), 5 tranches supplémentaires ont été tirées pour un montant total 5 300 000 euros, soit 5 300 OCA.

Suite au tirage de ces 5 tranches, 426 945 BSA sont devenus exerçables avec une parité de 527 actions pour 250 BSA, 759 013 BSA avec une parité de 1 383 pour 500 BSA, 664 137 BSA avec une parité de 161 actions pour 50 BSA, 521 821 BSA avec une parité de 588 actions pour 100 BSA et 142 314 BSA avec une parité de 154 actions pour 25 BSA.

A la date des présentes annexes, aucun BSA n'a été exercés, alors que 4 406 OCA ont été converties depuis le 1^{er} juillet 2018, entraînant une augmentation de capital de 2 660 305 euros assortie d'une prime d'émission de 1 745 695 euros, pour un total de 4 406 000 euros et 22 299 051 actions nouvelles.

Sur les 11 900 OCA tirées à ce jour, il reste 3 750 OCA à convertir.

Concernant les BSA gratuits en faveur des actionnaires, émis en même temps que la première tranche de BEOCABSA le 26 février 2018, il a été exercé 18 109 BSA²⁰¹⁸⁻¹, ce qui a amené à une augmentation de capital, prime comprise, de 1 048,73 euros et la création de 995 actions nouvelles.

II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2018.

Liste des sociétés consolidées			juin-18	déc-17
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	99,99%	99,99%
BEWELLCONNECT SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
VISIOMED DO BRASIL	Maringá	Intégration globale	100%	100%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70,00%	70%
EPIDERM	Paris	Intégration globale	100%	100%
MIS	Paris	Mise en équivalence	25%	25%

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 40% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Visiomed Technology (anciennement NEXMED) n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, le management considérant qu'aucun contrôle n'est exercé sur cette filiale détenue à 10 % par Visiomed Group.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 30 juin 2018.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Euronext Growth, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes.

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Bilan

Capitaux propres	cours historiques
Autres postes du bilan	cours de clôture
Compte de résultat	cours moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les comptes consolidés au 30 juin 2018 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante et conformément au règlement CRC n° 99-02. Les comptes au 30 juin 2018 des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation ont été établis conformément aux normes édictées par le plan comptable général.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

2. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ; en cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti . En contrepartie il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Notons que dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

L'entrée de la société Visiomed do Brasil a généré un écart d'acquisition de 12 267 euros, augmenté de 16 730 euros correspondant au rachat du minoritaire en 2017.

La première mise en équivalence de la société Medical Intelligence Service a généré un écart d'acquisition de 422 520 euros, calculé sur la base de sa situation nette au 30 juin 2016.

L'entrée de la société EPIDERM, en février 2017, a généré un écart d'acquisition de 89 847 euros.

Le rachat du minoritaire (i.e. 1 250 titres de Visiomed SAS) a également généré un écart d'acquisition de 50 000 euros.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2017 : cela a conduit à la dépréciation de l'écart d'acquisition de MIS pour 200 K€ en 2017 (concernant la société Epiderm acquise en 2017, aucun test de dépréciation n'a été réalisée compte du budget communiqué lors de l'acquisition de la société – un test de dépréciation sera mis en place pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux d'impôt déjà voté sur l'année prévue de reversement, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche et développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années, conforme à la durée estimée de l'application ainsi développée.

Notons également que les immobilisations incorporelles incluent des marques non amortissables pour une valeur nette de 3 765 K€.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ont une durée d'utilisation jugée non limitée et donc il n'y a pas d'amortissement pratiqué. L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2017, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques, et c'est la position qui a été adoptée pour les comptes à fin juin 2018.

Concernant les immobilisations incorporelles, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur nette des actifs incorporels.

5. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement correspond à la durée d'usage. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

* Concessions, logiciels et brevets :

Logiciels	2 ans
maintenance des brevets	20 ans
* Installations techniques	5 ans
* Matériel et outillage industriels	5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
* Matériel de transport	4 à 5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Matériel informatique	3 ans
* Mobilier	5 ans

6. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés, les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres de la société M.I.S. mise en équivalence.

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence, la valeur d'utilité correspondant en principe à la quote-part de situation nette de la filiale considérée. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse approfondie est conduite sur la base d'éléments prévisionnels pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence y compris le résultat de l'exercice. Au compte de résultat, seule la quote-part du résultat net attribuée au groupe est comptabilisée.

7. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen unitaire pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition de marchandises. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

8. Créances et chiffre d'affaires

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

9. Provisions

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

10. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

11. Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières. Lorsque le contrat conclu avec le prestataire de services d'investissement prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 30 juin 2018, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 400 000 pour couvrir les lignes de Credoc.

12. Opérations internes

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

13. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions sur la période (31 070 458 actions sur le premier semestre 2018) augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE, BSA1, BSA Managers, BSA²⁰¹⁸⁻¹, Actions Gratuites et OCABSA non encore convertis au 30 juin 2018).

BSPCE	112 255
BSA1	400 000
BSA3	5 283 108
OCA	42 512 000
BSA	21 530 930
BSA Managers	2 700 000
Actions gratuites	655 000

14. Utilisation d'estimations

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité

15. Engagement de retraite

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Pour mémoire, leur montant s'élevait à 427 579 euros au 31 décembre 2018.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 902 128	0	0	0	4 902 128
Recherche et Développement	679 487	0	0	0	679 487
Autres immobilisations	370 639	0	0	0	370 639
Écart d'acquisition	591 364	0	0	0	591 364
Immobilisations incorporelles	6 543 618	0	0	0	6 543 618
Install. techniques, matériel et outillage	903 841	0	59 458	0	963 299
Autres immobilisations	1 200 915	0	116 207	0	1 317 122
Immobilisations corporelles	2 104 756	0	175 665	0	2 280 421

Immobilisations corporelles

L'augmentation des installations techniques, matériel et outillage est due principalement à l'acquisition de moules pour 50 K€ et de matériel de manutention pour 9 K€.

L'augmentation des autres immobilisations corporelles est due à l'acquisition d'agencements, installations et de mobilier, suite à la prise en location d'un nouvel entrepôt en septembre 2017 (243 K€), ainsi que de matériel informatique (77 K€).

Les autres immobilisations corporelles sont constituées de matériel informatique (88 K€), d'installations générales (24 K€)

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent se décomposer comme suit :

Concernant la société M.I.S., l'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société (et la méthode de consolidation choisie : la mise en équivalence) a généré la constatation d'un écart d'acquisition pour un montant de 422 520 euros.

Cet écart d'acquisition a été calculé comme suit : coût d'acquisition des titres (500 K€) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale (78 K€) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation soit un écart d'acquisition de 422 K€.

L'acquisition de 90 % de Visiomed do Brasil par Visiomed Group en mai 2016 a généré un écart d'acquisition de 12 267 €, calculé comme suit : coût d'acquisition des titres par Visiomed Group (218 €) diminué de la quote-part de situation nette de la filiale détenue par Visiomed Group (<12 049 €>) soit un écart d'acquisition de 12 267 euros. Cet écart d'acquisition a été augmenté de 16 730 euros en 2017, suite à l'acquisition par Visiomed Group de la quasi intégralité des parts du minoritaire.

L'acquisition de la société EPIDERM en février 2017 a généré un écart d'acquisition de 89 847 euros, calculé comme suit : coût d'acquisition des titres (20 000 €) diminué de la situation nette à la date de reprise arrêtée au 31 janvier 2017 (- 69 847 €), soit un écart d'acquisition de 89 847 euros. Compte tenu de sa récente acquisition et du budget communiqué lors de l'acquisition, il n'a pas été effectué d'impairment test sur cet écart.

En 2017, un écart d'acquisition a également été constaté pour 50 000 € suite à l'acquisition par Bewell Connect SAS du minoritaire sur Visiomed SAS (i.e. 4,57 % des titres).

Concernant ces écarts d'acquisition, conformément aux principes et méthodes comptables exposés ci-dessus, des tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2017 et ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de 200 k€ sur l'écart d'acquisition de MIS. Cette dépréciation reste inchangée au 30 juin 2018.

Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	536 596		135 346	0	671 941
Écarts d'acquisition	200 000		0	0	200 000
Install. techniques, matériel et outillage	552 835		49 311	0	602 145
Autres immobilisations corporelles	399 951		117 859	0	517 810
Total des amortissements	1 689 381	0	302 516	0	1 991 897

2. Autres immobilisations financières (en €)

Les titres de participation s'élèvent à 12 900 euros au 30 juin 2018. Ils correspondent aux 10 % que Visiomed Group détient chez Visiomed Technology (société non consolidée – se référer au paragraphe sur le périmètre de consolidation). La variation entre le 31 décembre 2017 et le 30 juin 2018 correspond au résultat de M.I.S. mis en équivalence au 30 juin 2018 ainsi que l'augmentation des dépôts de garantie.

Les titres mis en équivalence s'élèvent à 78 822 euros et correspondent à la quote-part de situation nette de M.I.S. détenue par Visiomed Group (i.e. 25 %) au 30 juin 2018 et incluant notamment la quote-part de 25% du résultat de la période, soit un impact net de + 787 euros.

Immobilisations financières	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
Titres de participations	12 899				12 899
Titres mis en équivalence (*)	78 035		787	0	78 822
Dépôts et cautionnement	385 125		7 905	0	393 030
Total des immobilisations financières	476 059	0	8 692	0	484 751

Le reliquat des immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie pour un total de 393 030 €.

Titres de participation	31/12/16	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2017
Visiomed Technology (Shenzen, 10%)	12 900			12 900
TOTAL	12 900	0	0	12 900

3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	393 030	0	393 030
Créances clients	1 001 687	971 820	29 867
Acomptes versés sur commandes	1 185 272	1 185 272	
Créances sociales et fiscales	1 278 489	1 278 489	
Fournisseurs débiteurs	204 427	204 427	
Créances factor	275 206	275 206	
Autres débiteurs	6 717	6 717	
Créance CICE	159 676	159 676	
Impôts différés actif	2 700	2 700	
Charges constatées d'avance	362 930	362 930	
Total	4 870 134	4 447 237	422 897

Les autres créances varient à la baisse du fait de l'encaissement du Crédit d'impôt recherche déclaré en mai 2017 encaissé en mars 2018.

La baisse des charges comptabilisées d'avance provient des dépenses avancées en 2017 et liées au salon CES (Consumer Electronic Show) de janvier 2018 qui ont été passées en charges en 2018.

Le montant du CICE correspond au produit à recevoir au titre de l'exercice 2017.

Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	2 700		2 700
Total	2 700	0	2 700

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2018.

Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à 33 758 121 euros au 31 décembre 2017.

4. Capital social (en €)

Au 30 juin 2018, le capital social s'élève 17 856 266 €. Il est composé de 35 712 532 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune.

Variation du capital	Nombre	Valeur Nominale	Montant
Titres composant le capital au début de l'exercice	28 423 821	0,50	14 211 911
Titres émis par conversion d'OCA	7 281 131	0,50	3 640 566
Titres émis par attribution d'actions gratuites	0	0,50	0
Titres émis par exercice de BSA gratuits	7 580	0,50	3 790
Titres émis par augmentation de capital réservée	0	0,50	0
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	35 712 532	0,50	17 856 266

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
31-12-2017	14 211 911	24 847 222	20 943	-13 263 710	-13 154 419	12 661 947
Affectation du résultat				-13 154 419	13 154 419	0
Variation nette du capital	3 644 356	127 634				3 771 989
Remboursement cours inférieur au nominal		-629 924				-629 924
Ecart de conversion				-80 145		-80 145
Frais d'augmentation de capital		-807 220				-807 220
Résultat 2017					-9 648 081	-9 648 081
30-06-2018	17 856 266	23 537 712	20 943	-26 498 274	-9 648 081	5 268 566

Pour les détails sur les apports en capital, voir la rubrique « 1 - Évènements majeurs – Opérations sur le capital »

Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018 statuant sur les comptes, la perte a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

Dettes financières (en €)

Mouvements des dettes financières

Mouvement des dettes financières	31/12/17	Augmentation	Remboursement	Conversion	30/06/18
OCABSA Tranche 1 HUDSON BAY	0	6 600 000	0	3 744 000	2 856 000
OCABSA Tranche 9 L1	20 000			20 000	0
Emprunt Epiderm	40 000		0	0	40 000
TOTAL	60 000	6 600 000	0	3 764 000	2 896 000

En cas de non conversion des OCA, leur remboursement sera sans prime de non conversion (de plus, les OCA ne portent pas intérêt).

L'emprunt bancaire a été contracté en octobre 2016 par la société EPIDERM. Sa durée est de 60 mois, au taux de 1,55% par an. Aucun remboursement sur le capital n'interviendra avant novembre 2018.

5. Échéancier des dettes (en €)

Dettes financières : Échéancier	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières	2 896 000	8 729	2 887 271	0
- Acomptes versés sur commandes	804	804	0	0
- Dettes fournisseurs	5 198 062	5 198 062	0	0
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	29 513	29 513	0	0
- Dettes fiscales et sociales	2 179 978	2 179 978	0	0
- Autres dettes	432 045	432 045	0	0
- Produits constatés d'avance	190	190	0	0
Total	10 736 591	7 849 320	2 887 271	0

La dette relative au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA est à moins d'un an, car la dernière échéance sera réglée en avril 2019.

La hausse des dettes fiscales et sociales est due à la hausse des effectifs et à de la TVA sur les refacturations réciproques.

6. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2017	Dotations	Reprises	30/06/2018
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	737 267	79 215	0	816 482
Clients	69 935	428 000	179	497 756
Autres Créances	18 135			18 135
Valeurs mobilières de placement	4 570	1 842		6 412
S/Total	829 907	509 057	179	1 338 785
RISQUES ET CHARGES				
Litiges	133 953		55 000	78 953
TOTAL PROVISIONS	963 860	509 057	55 179	1 417 738
exploitation		507 215	55 179	
financier		1 842	0	
exceptionnel				
		509 057	55 179	

L'augmentation de la provision pour dépréciation des comptes clients vient couvrir le risque sur la marge d'une vente à l'international, les stocks n'étant libérés qu'au paiement complet du prix. Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 30 juin 2018 correspond à des litiges prudhommaux en cours, pour 78 953 €.

La reprise de provision correspond à l'utilisation d'une provision sur un litige commercial.

7. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
31-12-2017	14 211 911	24 847 222	20 943	-13 263 710	-13 154 419	12 661 947
Affectation du résultat				-13 154 419	13 154 419	0
Variation nette du capital	3 644 356	127 634				3 771 989
Remboursement cours inférieur au nominal		-629 924				-629 924
Ecart de conversion				-80 145		-80 145
Frais d'augmentation de capital		-807 220				-807 220
Résultat 2017					-9 648 081	-9 648 081
30-06-2018	17 856 266	23 537 712	20 943	-26 498 274	-9 648 081	5 268 566

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventes

Marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	30/06/2018	30/06/2017
- France	3 007 054	3 853 603
- International	729 623	1 118 432
Total	3 736 676	4 972 035

Services

Répartition par secteur géographique (en €)	30/06/2018	30/06/2017
- France	68 406	125 819
- International	6 563	3 664
Total	74 969	129 483

Les services France correspondent principalement au chiffre d'affaires réalisé par Visiomed SAS, en charge de la distribution des produits de certains fournisseurs.

Les services Export sont constitués de ventes d'utilisations d'applications.

2. Autres Charges / Autres produits

Les autres charges sont constituées principalement de licence d'utilisation pour 32 591 € et de différences de change de nature commerciale pour 30 043 euros.

3. Éléments financiers (en €)

3.1 Charges financières

Charges financières	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	12 981	29 352
Pertes de change	147 954	185 681
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	1 843	7 838
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 492	18 240
Total	179 269	241 111

3.2 Produits financiers

Produits financiers	30/06/2018	30/06/2017
Autres intérêts	413	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	41 331	9 607
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	0	1 618
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	3 197
Gains de change	243 580	53 401
Total	285 324	67 829

Les pertes et gains de change proviennent de la parité EUR/USD.

Les produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus

4. Éléments exceptionnels (en €)

4.1 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	30/06/2018	30/06/2017
Amendes et pénalités	417	640
Litiges divers	900 000	0
Total	900 417	640

Les charges exceptionnelles correspondent au règlement des BSA de L1 Capital Funds pour 900 000 euros.

4.2 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels divers	73	0
Rachat de créances	164 249	0
Total	164 322	0

VI.AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen au 30 juin 2016

Statut	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
- Cadres	35	31	30
- Employés	52	55	48
- VRP	22	22	24
Total	109	108	102

2. Engagements hors bilan

- Autres engagements hors bilan

Engagements donnés	
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
Avals et cautions	400 000
Locations mobilières	137 533
Locations immobilières	3 603 638
Caution bancaire sur bail 112 KLEBER	437 000
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	105 126
Autres engagements donnés	4 283 297
TOTAL	4 683 297
Engagements reçus	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	16 445 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	226 832
Autres engagements reçus	16 672 578
TOTAL	16 672 578

Par conseil d'administration du 28 décembre 2017, la société Visiomed Group a décidé d'apporter son soutien financier à ses filiales Visiomed SAS, BewellConnect SAS, Bewell Connect Corp, Epiderm SAS et Visiomed do Brazil, jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 89 900 pour une valeur brute de 40 006 € dans les comptes. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture et a entraîné la constitution d'une provision pour 6 412 euros.

4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

Le Président du Conseil d'administration :

Olivier HUA